



## CAHIER DES CHARGES

### ACHAT D'UN TRACTEUR DE TYPE AGRICOLE

**OBJET** : marché pour l'achat d'un tracteur de type agricole d'une puissance de 50cv environ, pour les services techniques municipaux.

La procédure de consultation utilisée est la suivante : procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

### SOMMAIRE

	Page
Article 1 - Identifiants – Type de marchés	1
Article 2 - Objet de la consultation	1
Article 3 - Spécifications techniques	1
Article 4 - Dossier de consultation	1
Article 5 - Conditions et délais de livraison	2
Article 6 - Irrégularités dans la livraison et pénalités pour retard	2
Article 7 - Remise des offres	2
Article 8 - Modalité d'attribution du marché	3
Article 9 - Modalité de règlement	3
Article 10 - Résiliation de litige	3
Article 11 - Autres	3

## **Article 1 – Identifiants – Type de marchés**

Le présent marché est passé, en application de l'article 28 du Code des marchés publics, par la :

**VILLE DES NOES PRES TROYES**

Place Jules Ferry

10420 LES NOES PRES TROYES

☎ : 03.25.74.40.35 - 📠 : 03.25.74.35.87

Représentée par le **Maire, Monsieur Jean-Pierre ABEL.**

## **Article 2 - Objet de la consultation**

Achat d'un tracteur de type agricole d'une puissance de 50cv environ.

## **Article 3 – Spécifications techniques**

### **MOTEUR :**

⇒ Moteur diesel

### **CHASSIS :**

- ⇒ Cabine rigide, chauffée, équipée d'essuies glace
- ⇒ Direction assistée, 4 roues motrices, roues profil gazon ou pneus mixtes
- ⇒ Chargeur frontal équipé d'un godet d'une largeur d'environ 1.30m
- ⇒ Transmission hydrostatique
- ⇒ Prise de force 540 tours et 1000 tours

### **EQUIPEMENT :**

- ⇒ Distributeur hydraulique avant et arrière (avec plusieurs sorties)
- ⇒ Contre poids d'équilibre.
- ⇒ Attelage arrière à deux niveaux boule et crochet.
- ⇒ Relevage arrière trois points.

L'ensemble devra être monté et livré aux ateliers des services techniques en ordre de marche, carte grise y compris.

Le produit devra être conforme aux Normes C.E. et au code du travail.,

Le manuel d'utilisation et d'entretien (en français) devra obligatoirement être fourni avec le matériel.

Un support papier ou CD mentionnant les références des pièces détachées devra également être fourni.

**FORMATION :** une formation d'une ½ journée devra être prévue, pour les utilisateurs de cette machine.

**GARANTIE :** La garantie sera au minimum d'un an, pièces et main d'œuvre comprises.

## **Article 4 – Dossier de consultation**

### ***4-1 – Composition du Dossier de Consultation de l'Entreprise (D.C.E) :***

Le dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- Le présent cahier des charges dont l'exemplaire original est conservé à la Mairie.
- La déclaration du candidat
- L'acte d'engagement

### ***4-2 – Retrait du dossier de consultation :***

Le dossier est téléchargeable sur le portail des collectivités de l'Aube  
[www.collectivites-aube.fr](http://www.collectivites-aube.fr)

Ou à retirer sur demande à la Mairie des Noës Près Troyes.

#### **4-3 – Renseignements complémentaires :**

Toute demande d'information ou tout renseignement complémentaire à ce cahier des charges peut-être obtenu auprès de :

Renseignements administratifs :

Madame Sophie GUYOT

sophie.guyot@lesnoes.com

☎ : 03.25.74.40.35 - 📠 : 03.25.74.35.87

Renseignements techniques :

Monsieur Marc ABEL

marc.abel@lesnoes.com

☎ : 06.88.61.53.28 - 📠 : 03.25.74.07.55

#### **4-4 – Conditions de remise des offres :**

Les offres doivent être adressées à :

Mairie des Noës près Troyes  
A l'attention de Monsieur le Maire  
Place Jules Ferry  
10420 LES NOES PRES TROYES

Elles doivent parvenir par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception, et d'en garantir la confidentialité. Elles comportent une enveloppe comprenant les documents relatifs à la candidature et l'offre. (art.57 du CMP2009).

Les offres sont acheminées sous la seule responsabilité des candidats.

La date limite de réception des offres est fixée au **4 novembre 2009 à 12 heures.**

Les offres reçues après ce délai ne seront pas examinées.

#### **4-5 – Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **Article 5 – Conditions et délais de livraison**

#### **5-1 – Conditions de livraison**

Le véhicule sera accompagné d'un bulletin de livraison sur lequel sera précisé :

- Le nom du destinataire et son adresse,

Le délai de livraison prévu devra être entre le 15 et le 20 novembre 2009 au plus tard.

### **Article 6 – Irrégularités dans la livraison et pénalités pour retard**

Lorsque des irrégularités et retards concernant les délais contractuels de livraison, du présent marché, seront constatés et ce, du fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, une pénalité qui lui sera appliquée, sur la totalité du marché. Elle consistera en une réduction du prix du véhicule non livré, 10% au prorata temporis des jours de retard à compter du (jour de livraison prévu)

Toutefois, le titulaire est dégagé de toute responsabilité si les retards en conséquence de faits relèvent de la force majeure ou de faits qui engagent la responsabilité de la mairie.

Le titulaire aura connaissance du montant des pénalités par voie de lettre recommandée avec accusé de réception.

Les pénalités sont directement imputées sur la facture présentée par le titulaire.

### **Article 7 – Remise des offres**

#### **7-1 – Documents à produire**

Chaque candidat remettant une offre doit fournir :

- Le cahier des charges daté, paraphé et signé,
- La déclaration du candidat complétée, datée et signée, ainsi que les pièces qui y sont demandées en fonction de la situation du candidat,
- L'acte d'engagement complété, daté et signé.
- 1 relevé d'identité bancaire ou postal au nom de la société du candidat
- Une plaquette détaillant le véhicule proposé et ses caractéristiques, fournie par le cocontractant lors de la remise des offres.

- Une liste de références avec un matériel identique.

Les pièces administratives exigées sont les suivantes :

*Les candidats doivent répondre aux articles 43,44 et 46 du code des Marchés Publics.*

- Copie du jugement prononcé, si le candidat est en redressement judiciaire,
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner aux marchés s'appliquant aux dispositions de l'article 38 de l'ordonnance du 6 juin 2005 et de l'article 29 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Pouvoir indiquant que le signataire des pièces du dossier de candidature est habilité à engager juridiquement l'entreprise.

Chaque candidat peut également produire toute pièce qu'il estime de nature à appuyer son offre.

Les propositions financières et techniques du candidat devront être suffisamment complètes et détaillées pour permettre à la commission d'appel d'offre d'apprécier son offre au regard des critères de sélection mentionnés à l'article 9.

Les documents devront être entièrement rédigés en langue française. Les offres seront exprimées en euros.

Le candidat dont l'offre est retenue devra produire préalablement à la signature du marché :

- Extrait k bis de moins de 3 mois
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales
- Pièces mentionnées à l'article R324-4 du code du travail s'il est établi en France, ou bien celles de l'article R324-7 s'il est établi à l'étranger.

### **Article 8 – Modalité d'attribution du marché**

La commission d'appel d'offres appréciera les offres en fonction des critères de sélection ci-dessous énoncés, par ordre d'importance, selon le coefficient de pondération indiqué :

- Prix (40%)
- Spécificités techniques des éléments demandés (30%)
- Délai de livraison (30%)

### **Article 9 – Modalité de règlement**

Le règlement s'effectuera sur présentation d'une facture, réglée par mandat administratif, après vérification des services financiers dans un délai de 45 jours à compter de la date de réception de la facture, sous réserve des dispositions suivantes :

- Prestations reconnues conformes en tous points aux engagements,
- Aucune erreur ou anomalie relevée lors de la vérification de la facture.

### **Article 10 – Résiliation et litiges**

Toute cession du marché à une autre personne morale ou / et physique est interdite.  
En cas de litige, le droit français est applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents.

### **Article 11 - Autres**

La collectivité se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

Les soumissionnaires seront avisés du rejet de leur offre par simple lettre.

Modifications de détail du dossier de consultation :

La Ville des Noës-près-Troyes se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au présent dossier de consultation, qu'elle transmettra à chaque candidat. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Lu et accepté par :

Fait à                      le